

Bulletin d'adhésion

à retourner par courrier signé et daté ou remettre en main propre, avec votre règlement.

Nom, prénom (du signataire pour les personnes morales) :

Nom et raison sociale (pour les personnes morales) :

Adresse :

Mail :

Numéro de téléphone fixe :

Numéro de téléphone portable :

Date de naissance : Sexe : F H

Je souhaite m'impliquer de la façon suivante :

.....

.....

J'ai pris connaissance de la charte de l'association et m'engage à la respecter dans les activités que je mènerai à bien au sein de l'association Retour d'image ou en collaboration avec elle.

Je m'acquies de la **cotisation annuelle** suivante (cocher la case correspondante) :

Membre actif

- Personnes physiques : **15 €** ;
 Personnes morales et organisme à but non lucratif - **partir de 30 €** montant choisi : €
 Cocher cette case si vous êtes **membre correspondant**.

Un reçu fiscal vous sera adressé avant le 31 décembre de l'année de signature.

Membre de soutien ou bienfaiteur

- Personnes physiques** montant choisi : €
 Personnes morales (entreprises ou associations), **à partir de 50 €**. Montant choisi : €
 Membre bienfaiteur, à partir de 50 €. Montant choisi : €

Un reçu fiscal vous sera adressé avant le 31 décembre de l'année de signature.

Autres adhésions

- Membre bénévole dispensé de cotisation** ;
 Entreprises et organisations à but lucratif à partir de 50 €. Montant choisi : €

Cocher le mode de règlement choisi :

- Chèque à l'ordre de *Retour d'image*
 Espèces

Date:

Signature de l'adhérent ou du donateur :

Pourquoi adhérer à Retour d'image ?

Pour les PERSONNES PHYSIQUES

Devenir membre permet de recevoir une information régulière sur les actions de l'association et des éclairages sur l'actualité du cinéma accessible, ainsi que de bénéficier d'invitations aux séances d'ouverture de festivals et à certaines séances spéciales. Il y a trois types d'adhésion :

- Le **membre actif** peut participer à des séances de visionnage en vue de programmations, préparations de débats, conception de nouveaux projets, etc... Cette possibilité est prévue pour les étudiants en cinéma touchés ou non par le handicap, pour les intervenants en cinéma et pour tout professionnel motivé pour s'impliquer dans une action de réflexion sur le handicap au cinéma. Ceux qui le souhaitent peuvent nous adresser leur CV en précisant sur le bulletin d'adhésion leurs motivations (ligne prévue à cet effet ou sur papier libre à joindre à l'adhésion).
- Le **membre bénévole** est « recruté » en fonction des services qu'il accepte de rendre sans contrepartie financière à l'association. Il bénéficie d'une dispense de cotisation, mais n'a pas le droit de vote à l'AG ni la possibilité de se présenter au Conseil d'administration.
- Le **membre de soutien** ou **bienfaiteur** : Si son soutien est un don manuel sans adhésion, il n'ouvre pas le droit de vote à l'assemblée générale. Il ouvre droit à une déduction fiscale. Une personne physique peut devenir membre de soutien ou bienfaiteur.

Pour les PERSONNES MORALES

Il y a trois types d'adhésions :

- Un organisme à but non lucratif peut adhérer afin de devenir **Membre actif** sous réserve d'acceptation de sa candidature par le bureau. Ce type d'adhésion est réservé aux organismes qui **souhaitent s'impliquer dans le fonctionnement de l'association Retour d'image** et engager un échange de savoir faire désintéressé avec celle-ci. Cela implique une *activité en commun dans le respect de la charte de l'association*.

Au-delà de l'Île-de-France, l'organisme peut devenir **Membre correspondant** de sa ville, de son département ou de sa région, dans la mesure où il/elle travaille concrètement avec Retour d'image sur les actions culturelles d'un territoire donné. Ses activités en direction du public handicapé sont affichées en priorité sur les supports de communication de Retour d'image (site web, newsletter). La condition d'admission est l'agrément par le bureau et un engagement mutuel à collaborer sur des actions en partenariat,

Cotisations et dons ne donnant pas droit de vote à l'assemblée générale :

- Les entreprises à but lucratif sont invitées à **adhérer aux prestations du Centre de ressources** afin de bénéficier d'une étude personnalisée de leur besoins d'appui pour mettre en œuvre un projet d'accessibilité audiovisuelle, de mises en relation avec des acteurs et des bénévoles compétents dans ce secteur, d'accéder à des ressources professionnelles et recherches.
- **Faire un don manuel** sans adhésion permet de devenir **Membre de soutien ou bienfaiteur**, pour aider Retour d'image à mener à bien des projets. Les donateurs peuvent faire bénéficier à leurs salariés ou adhérents d'un accès prioritaire aux festivals, ateliers, séances spéciales...

Note : Les entreprises assujetties à l'impôt sur le revenu ou sur les sociétés peuvent bénéficier d'une déduction fiscale égale à 60 % du montant du don, dans la limite d'un plafond de 5 ‰ (5 pour mille) du chiffre d'affaires annuel (Cf. *Direction de l'information légale et administrative* 13/04/2012 : <http://vosdroits.service-public.fr/professionnels-entreprises/F22263.xhtml>)

Pour Adhérer veuillez SVP retourner le formulaire rempli et signé, accompagné de votre chèque à :
Retour d'Image, 17 rue Lacharrière 75011 Paris Tél: 09 60 14 77 16